

11.03.2008 – 15:55 Uhr

L'USS intervient auprès du Conseil fédéral au sujet de CFF Cargo: Pour le maintien des emplois

Bern (ots) -

(Continuation du titre) - Il ne faut pas sacrifier les objectifs du transfert du trafic des marchandises de la route au rail sur l'autel dogmatique de la concurrence !

L'Union syndicale suisse (USS) s'est adressée aujourd'hui par lettre au Conseil fédéral pour lui rappeler sa triple responsabilité concernant CFF Cargo :

- Sous l'angle de la politique régionale, il n'est pas responsable de retirer aujourd'hui au Tessin des emplois de grande valeur. La qualité des ateliers de Bellinzone n'est pas en question. Le site sur la ligne du Gothard est idéal. Ces emplois doivent donc être maintenus, et à Bellinzone !
- En tant que propriétaire des CFF, le Conseil fédéral doit assumer sa responsabilité concernant le maintien à long terme des emplois menacés et corriger les mauvaises décisions à l'origine des problèmes actuels.
- D'un point de vue de politique des transports, il s'agit d'atteindre les objectifs confirmés à plusieurs reprises par le peuple du transfert sur le rail du trafic des marchandises. Ces objectifs ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel dogmatique de la concurrence.

L'USS est persuadée que les événements qui viennent de se passer sont les conséquences d'une politique erronée : en matière de transports de marchandises par le rail, la Suisse a ouvert trop vite son réseau ferroviaire à une concurrence sans merci. Dix années de concurrence n'ont pas favorisé, mais empêché la réalisation des objectifs décidés en politique des transports. C'est pourquoi l'USS invite le Conseil fédéral à reprendre en main en l'uniformisant la politique des transports : la concurrence néfaste entre les divers chemins de fer - aussi, il faut le préciser, entre CFF et BLS - doit disparaître et la Confédération doit remettre de l'ordre dans ce domaine, ainsi que réaliser les objectifs de transfert de la route au rail, entre autres en coopérant au plan international.

Contact:

Rolf Zimmermann (031 377 01 21), premier secrétaire de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100556730> abgerufen werden.